



Dette de 1997, visite agence recouvrement 2016

Par **boniface**, le **19/02/2016** à **13:22**

Bonjour Maitre Bem,

J'ai eu la visite, le 15.02.2016, d'un Monsieur me réclamant 6000€ env.pour un crédit restant impayé depuis 1996. Il me dit qu'un jugement a été rendu en 1997 et que j'ai une semaine pour payer !!!

Je suis au RSA,avec enfants ! il me dit qu'il peut me saisir à la banque, en me laissant le minimum soit 500€.

Il ne m'a transmis aucun document, mais dois me les envoyer. Il ne s'est pas présenté, mais a laissé la carte d'un cabinet d'huissiers d'un autre département !

Je n'ai rien signé, ni reçu de lettre ou recommandé avant cette visite !

Ma question : est-ce que cette dette est forclosée ? Est-t-elle éteinte ?

Rassurez moi, Maitre Bem, car je n'en dors plus !

Avec mes meilleures salutations.

Par **youris**, le **19/02/2016** à **14:22**

bonjour,

ne payez rien, ne reconnaissez rien avant qu'il ne vous présente un titre exécutoire en cours de validité.

le rsa est insaisissable.

en cas de saisie-attribution sur votre compte bancaire, votre banque doit vous laisser le solde bancaire insaisissable d'un montant égal au RSA personne seule.

salutations

Par **boniface**, le **19/02/2016** à **18:40**

Merci Maitre,

Mais la dette est-t-elle éteinte ???? Y a t'il forclusion ?

Merci pour votre réponse